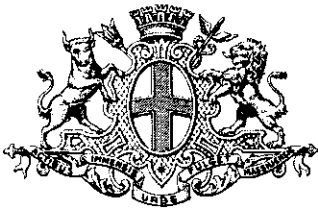


Marseille, le - 1 FEV. 2010



MARSEILLE

MAIRIE 13<sup>e</sup> & 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
7<sup>e</sup> SECTEUR

LE MAIRE

CONSEILLER RÉGIONAL

Monsieur Jean-Claude GAUDIN  
Sénateur Maire de Marseille

Hôtel de Ville

N/Réf: GH/MM/CM n° 53

Objet: Cessions de 2 fonciers municipaux  
Chemin des Mourets et domaine de la Ribassière aux Olives (13<sup>e</sup>)

Monsieur le Sénateur Maire,

Vous avez soumis à mon conseil d'arrondissements, en date du 9 décembre 2009, deux rapports visant la cession foncière de terrains municipaux en vue de la réalisation d'importants projets immobiliers privés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Par délibération n°09-150-7S et n°09-151-7S, le conseil d'arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements a rejeté les dispositions énoncées dans ces rapports, considérant qu'elles desserviraient gravement l'intérêt général.

En effet, ces 20.000 m2 constituent des réserves foncières considérables pour l'aménagement d'espaces et équipements publics d'accompagnement de l'urbanisation croissante de mon secteur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles avaient été acquises par la ville de Marseille et intégrées au projet de programmation de la mairie d'arrondissements depuis des années.

Or, vous savez combien le déficit se creuse dans ces quartiers où le rythme de construction explose : + 330% dans le 13<sup>e</sup> arrondissement entre 2007 et 2008 ! Les 166 logements supplémentaires prévus viendront indéniablement accentuer cette tension.

Il ne s'agit plus là d'anticiper les besoins des populations nouvelles mais d'élaborer un véritable plan de rattrapage !

Ce qui est proposé au contraire c'est une liquidation pure et simple du patrimoine communal, à l'heure où la rareté du foncier public pénalise l'ensemble des projets urbains du 7<sup>e</sup> secteur.

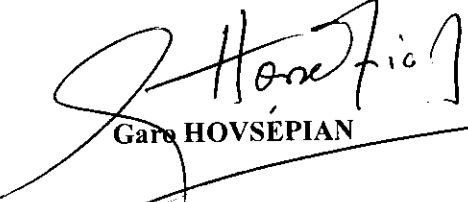
Plus graves encore, les écarts significatifs entre l'évaluation des services des Domaines et les termes des protocoles d'acquisition ne sont en rien justifiés et posent de réelles questions.

En outre, les deux opérations projetées représentent non seulement des incohérences majeures vis-à-vis des projets actés à proximité, mais risquent de les entraver irrémédiablement, ce n'est pas acceptable.

Enfin, je ne peux que regretter une fois de plus l'absence de logements sociaux dans ces programmes immobiliers, en totale contradiction avec la loi ainsi qu'avec la position de la mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements qui en demande 20% dans les quartiers déficitaires.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Sénateur Maire, je vous demande d'annuler ces deux cessions foncières et de programmer, sur ces terrains, les équipements attendus par les habitants.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de recevoir, Monsieur le Sénateur Maire, mes sentiments respectueux.



**Gare HOVSÉPIAN**